

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 261

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 11 OCTIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux articles L. 3332-1 à L. 3332-27 du code du travail »

les mots :

« au chapitre II du même titre III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision des références.